

Nombre de membres**en exercice:** 15**Présents :** 13**Votants:** 15**Séance du 31 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Herve ROQUES, Yves LAVERGNE, Catherine PETIT, Didier PUGNET, Frédéric THOMAS, Claudine ROUMEGUE, Céline BAYNAT, Céline MARSIS, Jocelyn DIBOIS, Audrey BOSCH, Rosette BESSIERES, Jean-Luc LLEDO, Remy CRUCIANI**Représentés:** Loïc BACH par Jean-Luc LLEDO, Paulette BRICHET par Rosette BESSIERES**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Rosette BESSIERES**Lecture du compte rendu de la séance du 04/03/2022 - Approuvé****1/ Vote du compte administratif complet - degagnac**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PUGNET Didier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136 904.90		43 992.07		180 896.97
Opérations de l'exercice	436 673.86	494 621.98	120 265.53	66 699.32	556 939.39	561 321.30
TOTAUX	436 673.86	631 526.88	120 265.53	110 691.39	556 939.39	742 218.27
Résultat de clôture		194 853.02	9 574.14			185 278.88
		Restes à réaliser			19 509.84	
		Besoin/excédent de financement Total				165 769.04
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				35 800.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

29 083.98	au compte 1068 (recette d'investissement)
165 769.04	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2/ Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des Budgets Primitifs 2022 de la COMMUNE

Après vote :**Membres en exercice :** 15**Présents** 13

Suffrages exprimés 15

COMMUNE

POUR 15
CONTRE /
ABSENTIONS /

3/ Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des taux de la fiscalité locale de 2021, votés en séance du 09 avril 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	28.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	23.87 %
CFE :	9.76 %

Malgré que la fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources de la commune, Monsieur le Maire propose que les taux ne soient pas augmentés pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	28.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	23.87 %
CFE :	9.76 %

4/ Subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter les subventions pour l'année 2022. Il est proposé d'attribuer les sommes suivantes :

TOUS ENSEMBLE POUR LES GARES	100 €
CERCLE DE L'AMITIE	160 €
COMITE DES FETES	1 500 €
AMICALES DES BOULISTES	460 €
FNACA	160 €
UNION SPORTIVE DEGAGNAC	650 € (si des manifestations ont lieu)
OCCE 46	160 €
AVENIR MUSICAL	230 €
LES AMIS DE L'ECOLE	460 €
TELETHON	150 €
PROPRIETAIRES DU FRAU	100 €
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES	100 €

5/ Création d'un site internet

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par la société NET15 basée à Aurillac pour la création du site internet de la mairie de DEGAGNAC.

Plusieurs communes limitrophes ont adhéré avec cette société.

La formule préconisée pour la taille de DEGAGNAC serait une formule avec la création de 25 pages de contenu, personnalisation du visuel et formation de 2h au site.

Le coût HT est de 2590 €

A ce coût, il faut intégrer un abonnement pour le transfert, la gestion du nom du domaine, l'hébergement, la mise à jour automatique et continue de l'outil WebSee et le certificat SSL.

Après discussion, les membres du conseil, demandent à que soit affiné le projet et proposent que ce point soit présenté lors de la prochaine séance.

6/ Sécurisation du réseau "secteur Poudens"

Monsieur le Maire donne lecture d'un avant-projet présenté par la FDEL pour la sécurisation du réseau secteur Poudens en souterrain.

Le montant de la participation communale pour ces travaux s'élève à 35 871 €.

Après courte discussion, les membres du conseil municipal, par :

1 ABSTENTION

1 NON PRIS PART AU VOTE

et 13 VOIX CONTRE

Décident de ne pas donner suite à ce projet et demandent à Monsieur le Maire de contacter la FDEL pour un renforcement en aérien.

7/ Eclairage public parking de l'école

L'éclairage public du parking de l'école est à la charge de la commune

Un devis a été demandé à Monsieur COUDERC de la FDEL. Ce point sera présenté lorsque le devis sera reçu.

8/ Informations et questions diverses

- Projet d'avancement du SIVOS : ce point sera présenté en prochaine séance
- Marché à partir du 24 juin 2022 le vendredi soir
- Vente de la tonne pour 1000 €
- Vente de la cureuse pour 2000 €.